VILLE DE
Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20261020-70_2026-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 20 Octobre 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 16 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 1 membres, absent : 1 membre

POINT N° 70

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire expose :

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :
« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistentaux séances mais sans participer aux délibérations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Camille VAN ASCH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Camille VAN ASCH

La Maire

Noëllie HESTIN

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 03/11/2026